

Aviculture

Prévention contre les vols

Comme tous les ans à cette époque, la Gendarmerie Nationale enregistre une recrudescence des vols portant sur des produits alimentaires (foie gras, champagne, vins, alcool, etc...). En moins d'un mois, 4 vols importants de foie gras ont été commis sur l'Est du département ainsi qu'un vol d'alcool.

La gendarmerie a renforcé sa surveillance de jour comme de nuit des établissements sensibles (entrepôts, magasins, usines, etc...).

Cependant, cette surveillance est insuffisante sans un renforcement de la sûreté des bâtiments et des installations.

L'application de certaines mesures peut permettre d'empêcher ou tout au moins retarder la commission des faits :

- Verrouiller les portes et accès en fin de journée
- Renforcer la fermeture des accès
- Privilégier l'éclairage des voies de circulation et des accès
- Se doter d'une alarme sonore
- Immobiliser les véhicules et

engins de levage souvent utilisés par les délinquants

- Limiter les stocks de marchandises
- Sensibiliser le voisinage
- Aviser immédiatement la brigade de gendarmerie locale de toute présence suspecte de véhicule ou de personne.

D'autres mesures peuvent également renforcer la sûreté des bâtiments notamment la vidéo surveillance.

La Gendarmerie Nationale dispose d'un référent sûreté, qui est en mesure de vous conseiller et de vous orienter dans le renforcement de la sécurisation de vos établissements.

Pour tout renseignement, contacter :

- **le Capitaine Alain Tourtois du Groupement de Gendarmerie départementale du Gers, à Auch. Tel : 05 62 60 50 03**
- **le MDC Blaya référent sûreté pour la gendarmerie. Tel : 05.62.08.81.77.**

Communiqué